

VACCINATION COVID – WALLONIE

CAMPAGNE 2025/2026

COMMANDE DES VACCINS

Commande à faire chez les GROSSISTES.

CNK 4676250 pour les **seringues (boîte de 100)**

CNK 496963 pour la **boîte de 10 vials COMIRNATY LP8.1**

Obligation de tenir un registre d'entrées, de sorties et d'incidents (voir toolbox APB :

https://www.apb.be/fr-BE/Topic/vacciner-en-wallonie~TOOLS_SUBTOP12).

Ne pas surstocker inutilement des vaccins.

CNK POUR DELIVRANCE ET ADMINISTRATION

Préparation du vaccin	CNK 5521729	honoraires = 3,22€
Administration du vaccin	CNK 5521711	honoraires = 15,50€

Encodage de l'ordonnance au nom du patient.

Utilisation du médecin fictif avec N° INAMI 1-00001-06-999 (si pas d'ordonnance de médecin).

Remboursement des honoraires uniquement pour les patients en règle de mutuelle !

Pas de remboursement/prise en charge prévu cette année pour les patients sans mutuelle.

Seul le pharmacien peut administrer le vaccin. Acte à faire obligatoirement dans la pharmacie.

N'oubliez pas d'encoder la vaccination dans Farmaflux (compléter l'eForm) !

PUBLIC CIBLE AUTORISE

Le CSS a émis un avis sur les patients pour lesquels la vaccination est recommandée.

Seuls les **adultes** qui le souhaitent **et jeunes à partir de 12 ans** peuvent se faire vacciner en pharmacie.

Pour les enfants et bébés : renvoyer les patients vers un des 3 hôpitaux habilités en Wallonie
Citadelle (Liège) / Ste-Elisabeth (Namur) / Tivoli (La Louvière)

DELIVRANCE AUX MEDECINS, MAISONS DE REPOS et HÔPITAUX

Nouveauté pour cette campagne : les hôpitaux peuvent faire appel à des pharmacies pour se réapprovisionner en vaccins covid.

- Possible dès le 15 septembre
- Obligation de compléter le formulaire spécifique (comme l'année passée)
www.uphoc.com/files/uploads/2024/09/Bon-de-commande-seringues_2024.pdf
- **ENCODER le CNK 4978904 pour un suivi (statistique) des délivrances de vials de COMIRNATY LP8.1 effectuées aux médecins, MR et /ou hôpitaux**
- Si délivrance de vials (non ouverts) + seringues → pas d'honoraire prévu (validité de 12h hors frigo)
- Si délivrance de seringues préparées → honoraire de préparation à encoder (validité de 6h hors frigo)

RAPPEL : l'encodage dans Vaccinnet est sous la responsabilité de la personne qui administre le vaccin. Le pharmacien ne doit pas se soucier de cela si ce n'est pas lui qui administre le vaccin.

CONTACT – QUESTIONS

- Par mail à vaccination@aviq.be
- Pour les pharmacies « nouveaux vaccinoteurs », fournir ses coordonnées pour pouvoir encoder dans Vaccinnet à vaccinnet.administrateurs@aviq.be